

Une voix: C'était des réfugiés.

M. Epp: De plus, si aucun renseignement n'est disponible, le ministre a-t-il rencontré les fonctionnaires aujourd'hui ou hier, après que la nouvelle ait été rendue publique? A-t-il demandé à ses fonctionnaires de mener une enquête approfondie sur ces cinq, afin de déterminer si le ministère de l'Immigration a été circonvenu par ces personnes qui ont reçu le statut d'immigrant reçu dans des circonstances des plus suspectes?

L'hon. Bud Cullen (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, tout d'abord le député a cité inexactement mes paroles. J'ai dit qu'ils n'avaient été reconnus coupables d'aucun délit. Telle était ma réponse à la question du député de New Westminster. Deuxièmement, j'ai dit que nous avons été mis au courant des allégations faites contre ces personnes. Jusqu'ici, les enquêtes n'ont révélé aucune preuve qui nous permettrait d'agir en vertu de la loi sur l'immigration. Nos enquêtes se poursuivent.

M. Epp: Une question supplémentaire monsieur l'Orateur. Étant donné les graves allégations faites dans le documentaire de Radio Canada concernant certains fonctionnaires de l'Immigration qui apparemment aident certains membres connus de la pègre à venir au Canada—apparemment, ces criminels arrivent au Canada et en partent à volonté—le ministre songe-t-il à instituer une enquête indépendante sur le fonctionnement du ministère de l'Immigration pour deux raisons: tout d'abord, pour exonérer les nombreux fonctionnaires de l'Immigration qui font leur travail honnêtement et équitablement; deuxièmement, pour traduire devant les tribunaux ceux qui sont de connivence avec les membres de la pègre, en présumant qu'une enquête corrobore ces faits.

M. Cullen: Monsieur l'Orateur, je remercie le député des observations qu'il a formulées à l'endroit des fonctionnaires de mon ministère qui, en très grande majorité, s'acquittent de leurs fonctions d'excellente façon, honnêtement et efficacement. Ils méritent des félicitations, étant donné surtout les situations qu'ils rencontrent tous les jours.

Des voix: Bravo!

M. Cullen: Comme quelque 75 millions de personnes franchissent nos frontières tous les ans, ils accomplissent une tâche extraordinaire. Nous sommes toujours ennuyés lorsque nous entendons des allégations pareilles. Mieux vaudrait tout d'abord vérifier avant de condamner qui que ce soit. Une enquête est en cours pour tâcher de découvrir des faits ou des éléments de preuve nouveaux. Voilà ce qui se fait, monsieur l'Orateur.

M. Fraser: Créons donc une commission!

Questions orales

LE CRIME ORGANISÉ—L'ENTRÉE AU CANADA DE CERTAINS POLICIERS DE HONG KONG

M. Bill Clarke (Vancouver Quadra): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au solliciteur général. Dans la réponse qu'il vient de donner, il laisse entendre que l'opposition officielle n'a découvert le crime organisé qu'hier soir, grâce à la télévision. Je signale au ministre qu'il y a 16 mois et un jour, le 13 février 1976, j'ai posé au solliciteur général une question au sujet de douze anciens policiers de Hong Kong, qui ont fui cette ville pour se soustraire à l'enquête de la commission indépendante sur la corruption et qui ont obtenu l'autorisation d'entrer au Canada, pour empêcher que ne se développe une situation dangereuse. L'affaire a également été signalée au ministre actuel de la Justice, qui a reconnu l'existence de la plainte adressée en mai 1976.

M. Baker (Grenville-Carleton): Dissimulation!

M. Clarke: Monsieur l'Orateur, à ce moment-là, le solliciteur général a nié avoir entendu parler de ce rapport, mais il a dit qu'il allait consulter le ministre de la Justice et la Gendarmerie royale à ce sujet. Aujourd'hui, je lui pose la question suivante: a-t-il consulté le ministère du Solliciteur général, et quels ont été les résultats?

M. Baker (Grenville-Carleton): Ils n'en ont jamais entendu parler.

L'hon. Francis Fox (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, comme le savent ceux qui ont regardé la télévision hier soir...

M. Clarke: C'est la première fois que vous en entendiez parler.

M. Fox: ... de nombreuses allégations ont été faites hier soir et je suppose, à première vue, que certaines sont exagérées.

M. Baker (Grenville-Carleton): Comment le savez-vous?

M. Fox: En ce qui concerne les policiers de Hong Kong, des consultations se poursuivent entre le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration et mon ministère.

M. Paproski: Oui, vous allez vous rencontrer à 3 h 5.

● (1450)

M. Fox: Bien sûr, monsieur l'Orateur, toute décision en matière d'immigration dans notre pays appartient ultimement au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration.

Des voix: Oh, oh!

M. Fox: On a entendu bien des allégations hier soir. Certaines concernaient des ex-policiers de Hong Kong, dont certains auraient été recrutés par la GRC. On a notamment parlé d'un certain M. Ko, ancien membre de la force policière de Hong Kong. La GRC l'a recruté, et il a fait partie de ses effectifs de 1969 jusqu'en 1975 au moment de son départ.

Des voix: Oh, oh!